

**EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES  
ECOLES ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

**Coefficient      Durées**

**I- Epreuves écrites d'admissibilité**

**1° Analyse de documents pédagogiques :**

4

4H

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

Deux sujets sont proposés au choix des candidats.

**2° Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier,** à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

1

3H

Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou en langue kanak (parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la NC)

Le candidat indique au moment de son inscription la langue dans laquelle il souhaite composer.

**II- Epreuves d'admission**

**1° Entretien avec le jury**

L'épreuve consiste en :

1° un exposé portant sur des questions posées par le jury à partir du dossier remis par le candidat dont le contenu est annexé au présent document

3

Oral : 20 mn  
Prépa : 20 mn

dont

Exposé : 10 mn  
Entretien : 10 mn

*Le non dépôt du dossier dans les délais impartis entraîne la non-convocation du candidat à l'épreuve.*

Pour la préparation de cet exposé, le candidat disposera de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

2° un entretien avec le jury durant lequel celui-ci engagera une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression.

**2° Epreuve orale facultative :**

Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une langue choisie par le candidat au moment de son inscription parmi la liste suivante :

- Langue anglaise ;
- Langue kanak parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la NC

1

Prépa : 20 mn  
Oral : 20 mn

Une note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.  
La note 0 aux épreuves d'admission est éliminatoire.

Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 80.

Pour l'épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés.

**Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : [www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc)  
ou en vente à l'imprimerie administrative**

*(rez-de-chaussée - porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Tékawé - 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)*

## PROFESSEURS DES ECOLES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

### Fonctions :

- participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- procède à une évaluation permanente du travail des élèves et apporte une aide à leur travail personnel
- peut être appelé à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les sections d'enseignement générale professionnel adapté (SEGPA), ainsi que dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les établissements de formation des maîtres, dans les inspections d'enseignement primaire et les secrétariats des commissions de l'enseignement spécialisé
- peut être amené à exercer les fonctions de directeur d'une école primaire et/ou un groupe scolaire

**PROFESSEUR DES ECOLES  
HORS CLASSE**

Rémunération brute approximative  
Fin de carrière : 756 000 FCFP  
Début de carrière : 478 000 FCFP

↑ Promotion interne

**PROFESSEUR DES ECOLES  
DE CLASSE NORMALE**

Rémunération brute approximative  
Fin de carrière : 635 000 FCFP  
Début de carrière : 337 000 FCFP

## ANNEXE

### fixant le programme des épreuves du concours interne de recrutement de professeurs des écoles

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire et du collège. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes du primaire. Le niveau requis correspond à celui exigé par la maîtrise des notions attendues en fin de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français, les mathématiques et la culture océanienne en général et kanak en particulier. Certaines questions portent sur les contenus des programmes et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

#### I - Epreuves d'admissibilité

##### I - 1 Analyse de documents pédagogiques

L'épreuve permet au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.

Au cours d'une première partie, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

##### I-2 Etude de documents sur la culture océanienne en général et kanak en particulier

L'épreuve vise à apprécier chez le candidat, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

#### II - Epreuves d'admission

##### II - 1 Entretien avec le jury

L'épreuve permet au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

Elle comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un dossier présenté par le candidat.

##### Modalités :

Le dossier comporte dix pages dactylographiées, sans annexe, numérotées et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive d'une page, également dactylographiée en présente successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier constitue un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat et faisant état d'observations, de pratiques et d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles.

Il est destiné à servir de support aux questions posées par le jury pour l'exposé. Sa présentation et son contenu ne font l'objet d'aucune notation.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat présente un exposé portant sur les questions ou thèmes proposés par le jury à partir de son dossier. Pour la préparation de cet exposé, le candidat dispose de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

Au cours de l'entretien qui suit, le jury engage une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ des questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité à communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.